

DELIBERATION CA75-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu la convocation envoyée aux membres du conseil d'administration le 28 septembre 2015

Objet de la délibération : motion relative au financement de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Le conseil d'administration réuni le 8 octobre 2015 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La motion relative au financement de l'Enseignement supérieur et de la recherche est approuvée.
Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

Fait à Angers, le 08 octobre 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Président de l'Université d'Angers

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services,
Olivier TACHEAU

Signée

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 12 octobre 2015 / Mise en ligne le 12 octobre 2015

Les enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche en France ont été rappelés récemment par le secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche (ESR) T. Mandon :

« l'ESR, et particulièrement les universités, vit une période charnière et est confronté à 5 défis structurels et culturels :

- La démocratisation, avec l'augmentation des effectifs étudiants, aussi bien dans le public que le privé
- La diversité, liée à l'hétérogénéité des publics étudiants
- L'immobilier pour lequel des gros efforts d'investissement ont été faits et doivent encore être faits
- L'innovation pédagogique et le numérique
- La compétition mondiale que renforce le numérique »

On pourrait aussi ajouter que la diminution des financements récurrents de la recherche et de la dotation de l'ANR rendent de plus en plus problématiques le pilotage et le fonctionnement des laboratoires de recherche, alors que c'est la recherche qui est la source principale de la richesse de demain.

L'UA, université pluridisciplinaire avec santé la plus sous dotée de France et néanmoins l'une des plus efficaces en terme de réussite étudiante et d'insertion professionnelle, a montré ces dernières années sa capacité d'innovation pédagogique (par exemple le projet PLURIPASS d'alternative à la première année commune aux études de santé), et aussi sa capacité à accueillir et à accompagner les bacheliers technologiques dans plusieurs de ses composantes. Elle fait face à une augmentation des effectifs étudiants (+ 25% en 10 ans), qui se traduit par une diminution de la dépense par étudiant, compte tenu de l'absence d'accompagnement de l'Etat. Cette diminution a pour conséquence sur le terrain une surcharge de travail des personnels, source de dégradation des conditions de travail des personnels et des étudiants.

D'autre part, en dépit d'efforts significatifs des collectivités territoriales, le financement très insuffisant du CPER 2015-2020 par l'Etat ne permet pas de lancer les indispensables travaux de restructuration de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines ni de mener à bien dans des délais raisonnables les travaux nécessaires à l'accessibilité à tous de tous les locaux.

Le choix politique proposé par le Secrétaire d'Etat d'un milliard d'euros de plus par an permettrait de réduire des tensions qui risquent autrement de devenir rapidement insupportables, en particulier dans les universités les plus sous dotées. Il mettrait les actes du gouvernement en accord avec les promesses du Président de la République de faire de la jeunesse et de l'ESR des priorités nationales. C'est pourquoi le Conseil d'Administration de l'université d'Angers soutient cette proposition de T. Mandon et demande sa mise en œuvre dès le budget 2016.